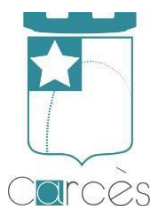


COMMUNE DE CARCES



PROCES-VERBAL DE SEANCE
Article L2121-25 du CGCT

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021
Séance publique

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

L’AN DEUX MILLE VINGT ET LE 26 JANVIER 2021 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s’est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **20 JANVIER 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – Céline LORENZON - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – Patrick LAUDICINA - ROUX Estelle - OLIVERO Christophe – SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,
Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Monsieur CORINO Pierre
Madame BULLE Lucie a donné procuration à Monsieur Alain RAVANELLO

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

APPEL

DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Madame Marion DEBOST est désignée secrétaire de séance : **UNANIMITE**
Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance

APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR

L’ordre du jour est approuvé à l’unanimité

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2020

John BRISPOT

J'aurais souhaité avoir une explication de l'affectation du prêt qu'on a fait pour une dépense qui date de l'ancienne majorité. On nous a dit qu'on avait refinancé une dépense mais on nous a toujours pas dit laquelle, à hauteur de 500 000 €.

Maurice IMBALZANO

Lors de la précédente séance du 7 décembre 2020, lorsque l'emprunt complémentaire de 500.000 € a été voté, une affectation budgétaire a été donnée. Celle-ci a été justifiée, largement débattue et votée lors de ce Conseil. Il concerne des projets budgétés.

Certains seront suivis de réalisations car il y avait des urgences (dépassements marchés publics, projets urgents,...)

D'autres ne seront pas suivis de réalisation et se retrouveront donc en excédent budgétaire au 31 décembre 2020.

Cela permettra de refinancer une partie des investissements déjà réalisés en 2019 et début 2020, insuffisamment financés malgré l'emprunt de 600.000 € et les subventions reçues, et contribuera à améliorer le niveau de trésorerie de la Commune.

John BRISPOT

On a fait une ligne de trésorerie de 500.000€ ! On a fait un prêt de 500.000€, autres 500.000€ pour financer des dépenses qui avaient déjà été faites précédemment, on ne sait toujours pas lesquelles. 1 million d'euros ça fait beaucoup pour une commune.

Maurice IMBALZANO

Il convient de ne pas tout mélanger.

L'ouverture d'une ligne de trésorerie de 500.000€ n'a rien à voir avec le refinancement des investissements. IL s'agit d'une ligne d'urgence actée auprès de la banque, qui n'a pas vocation à être utilisée. Celle-ci est utilisable en cas uniquement de désajustement temporaire de trésorerie, et a seulement pour objet de couvrir les charges de fonctionnement en cas de décalage avec une subvention qui n'est pas arrivée, une échéance de l'Etat qui n'est pas reçue à bonne date... C'est une marge de sécurité qui permet à la Commune, en cas de décalage de produit ou d'anticipation de charges, de faire face et de ne pas se retrouver en avance sur le Trésor.

Comme vous le savez nous n'avons pas de compte bancaire, nous gérons des mandats budgétaires auprès de la Trésorerie qui sont mélangés avec d'autres opérations et la Commune ne doit jamais être débitrice sur l'Etat. Cette ligne de trésorerie est une ligne de sécurité de fonctionnement, qui n'a pas pour objet de refinancer quoi que ce soit, mais de garantir le paiement régulier des charges de fonctionnement.

Quant à l'emprunt complémentaire de 500.000 €, comme expliqué lors du dernier Conseil, et ci-avant, celui-ci a pour objet principal de refinancer les investissements déjà réalisés en 2019 et 2020, car beaucoup trop autofinancés, et rétablir un niveau de trésorerie courante suffisamment prudent.

John BRISPOT

Lesquels ? C'est cela que l'on voudrait savoir

Maurice IMBALZANO

Ce sont les projets de l'ancienne municipalité que vous devez bien connaître : tous les projets qui ont été votés, inscrits dans les budgets. Par exemple s'il y a 2.5 millions d'euros d'investis, 600.000€ de prêt et de subventions. Le différentiel était trop important en autofinancement et est venu impacté la trésorerie. Nous avons simplement essayé de mettre des moyens pour redresser

la trésorerie qui était très basse lorsque nous sommes entrés en fonction.

John BRISPOT

On endette la Commune de 500.000€ supplémentaires, c'est bien que les Carçois sachent à quelle dépense s'est affecté, comment on n'affecte pas un prêt ?

Maurice IMBALZANO

Ce n'est pas nous qui avons initiés ces investissements, ceux-ci ont été votés et entérinés précédemment, c'est simplement l'autofinancement que l'on corrige

John BRISPOT

Donc c'est un prêt de trésorerie ?

Maurice IMBALZANO

Mais pas du tout, cela contribue forcément et heureusement à l'amélioration de la trésorerie qui a été trop ponctionnée précédemment pour autofinancer les investissements qui ont été réalisés. Les investissements résultent des décisions antérieures 2019 et de ceux réalisés dans le premier semestre 2020 et qui se sont terminés dans la frénésie totale.

John BRISPOT

On ne sait jamais lesquelles ?

Maurice IMBALZANO

Il convient de se référer aux décisions prises antérieurement par la précédente équipe municipale. Nous n'en sommes ni décideurs, ni responsables.

Par contre, nous soulignons à ce sujet que d'une part, nous avons tenus les engagements pris par cette dernière, assumés les litiges et dépassements de chantiers, et que d'autre part, la Commune subit l'absence de subventions demandées sur la période 2020.

Aucune demande de subvention relative aux investissements réalisés début 2020 n'a été présentée, car tout a été fait dans l'urgence et qu'il n'y a eu aucune demande préalable !

John BRISPOT

Mais l'urgence n'empêche pas la transparence. 500.000€ d'une ligne de trésorerie, 500.000€ de refinancement de charges dont on ne sait pas lesquelles et une renégociation de prêt où en plus on a réussi un exploit, c'est à payer des frais de sortie de financement à une banque qui vous les refinançait. J'ai lu attentivement le rapport de l'audit que je trouve un peu orienté, on n'arrête pas d'endetter, d'endetter, de prendre des lignes d'encours, de refinancer des choses dont on ne sait pas. Moi je trouve que c'est très surprenant parce que ça fait six mois que vous êtes là et j'ai l'impression qu'on a mis un million et demi d'euros dans la cour, d'emprunt alors qu'on ne sait pas pourquoi, c'est un peu vague.

Maurice IMBALZANO

Vous présentez et déformez volontairement la réalité sous le couvert d'affirmations erronées. Toutes explications utiles et rationnelles vous ont été largement données à notre sens, tant dans le précédent Conseil qu'aujourd'hui.

18h45 Arrivée de Madame Antoinette VIDAL

John BRISPOT

Dites-nous sur quoi est affecté le prêt, c'est la transparence.

Maurice IMBALZANO

C'est affecté aux investissements déjà réalisés.

John BRISPOT

Mais lesquels ? On vous demande lesquels on n'arrive pas à savoir.

Maurice IMBALZANO

Les sommes d'investissements, tous les chantiers qui ont été faits : chemin d'Entrecasteaux etc

John BRISPOT

Vous devriez nous donner une liste avec les montants : telle opération ...

Maurice IMBALZANO

Excusez-moi mais ça dépend de l'autre mandature, ça a été voté à l'époque, si vous aviez une question, on peut vous en donner le détail, c'est écrit dans les budgets, ce n'est pas nous qui les avons initié.

John BRISPOT

Vous financez quelque chose vous devez nous expliquer pourquoi, je trouve que ça manque de transparence vis-à-vis de la population.

Maurice IMBALZANO

Je suis désolé, mais vous posez des questions sur des périodes qui ne sont pas les nôtres.

John BRISPOT

Mais c'est vous les refinancées, c'est votre période maintenant.

Maurice IMBALZANO

On parle là de l'exercice 2019 avec des réalisations début 2020.

John BRISPOT

Vous devriez nous dire « il manquait tant d'argent dans la caisse pour financer les projets de l'ancienne majorité, on a été obligé d'emprunter x milliers d'euros pour compenser, telle somme qui correspond à x milliers d'euros, tel projet x millier d'euros ». Hors vous ne donnez ce détail, vous dites l'ancienne majorité c'était l'enfer, on a été obligé de faire ça, on a été obligé d'emprunter 500.000. C'est un peu vague.

Maurice IMBALZANO

On ne qualifie pas les choses comme vous le faites. On prend les choses telles qu'on les a trouvées et on a essayé de trouver de solutions à toutes les problématiques qu'on a rencontrées. Nous sommes pragmatiques et recherchons la plus grande efficacité pour la Commune.

John BRISPOT

Sans nous donner de détail ? On ne l'a pas.

Maurice IMBALZANO

Je suis désolé, le détail vous l'avez, il suffit de demander. Vous imaginez que si les banques nous ont financés c'est que vraiment il y avait un espace pour le faire, sinon une banque ne nous aurait pas suivis.

John BRISPOT

Je pense que c'est le Crédit Agricole doit vous remercier car ils ont gagnés au loto depuis que

vous êtes arrivés, entre les pénalités qui ont été payées et les financements qui ont été accordés.

Maurice IMBALZANO

Je pense plutôt que c'est la Commune qui a gagné dans la problématique puisque on a pu se remettre à flot en trésorerie, et éviter 324.000 € de coûts nets pour l'avenir !!

Cela aurait dû être la préoccupation de nos prédécesseurs !!!

Alain RAVANELLO

Stop. Je trouve que c'est très bien que vous soyez critiques messieurs de l'opposition, j'aurai aimé que vous soyez aussi critiques avec nos prédécesseurs qui nous ont mis dans cette situation, j'aurai aimé aussi que vous soyez aussi percutants, ça nous aurait peut-être évité d'en arriver là et ça vous aurez peut-être évité de les cautionner et de les encourager à continuer.

Quant à l'audit réalisé par un professionnel, un commissaire aux comptes renommé qui a une réputation intacte, chaque fois que l'on en parle, vous le remettez en cause ; le Crédit Agricole il a quand même fallu qu'on arrive à les convaincre. Je veux bien que vous remettiez en cause notre bonne foi, que vous remettiez en cause la bonne foi de l'auditeur, que vous remettiez éventuellement en cause la compétence du Crédit Agricole, enfin ça fait beaucoup. J'aurai bien aimé que vous soyez aussi percutant avec notre prédécesseur parce que finalement c'est pour corriger toutes ses propres inactions et dysfonctionnements qu'il a lui-même créés que nous sommes obligés d'en arriver là, on aurait bien préféré faire autrement.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-02 : AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : M. Maurice IMBALZANO, Adjoint au Maire

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITE** décide :

Pour : 19

Contre : 4 SCHMITT Patrick - BOURGAIS Philippe - BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

Abstention : 0

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements selon les affectations des crédits précitées à hauteur de :

- budget principal : 249 000 €

- budget annexe bâtiment artisanal et commercial : 12 000 €

D'INSCRIRE ces crédits au budget primitif 2021 lors de son adoption.

18h53 Arrivée de Madame Céline LORENZON

Nicolas FERRETTO-REGGI

Sur la deuxième ligne je vois qu'il y a noté modification du PLU, personnellement je ne suis pas contre voter une modification du PLU, mais qu'est ce qui justifie le fait de modifier cela ? on n'a pas de document qui indique quoi que ce soit

Alain RAVANELLO

Le PLU à Carcès a été adopté en 2011, il est de coutume par rapport à l'évolution des choses de modifier, de réajuster le PLU. Nous avons annoncé dans notre campagne de programme que nous le ferions, pas tant sur le zonage (zone constructible, non constructible, etc) mais plutôt sur les règlements de zone puisque au bout de dix ans on s'aperçoit de certains oublis qui ont pu être faits dans ce règlement. Il s'agit de le réadapter, c'est quelque chose qui aurait dû être fait avant, généralement on refait une révision de zone avant dix ans. Cela n'a pas été initié, il fallait le faire, on commence à l'initier. Il s'agira d'une réglementation sur le règlement de zone et pas sur le zonage en lui-même

Nicolas FERRETTO-REGGI

J'aurai aimé avoir des précisions, un papier pour savoir exactement ce qu'on va faire.

Amandine CHIAPELLO

La modification a été abordée en Commission d'Urbanisme. Ce point faisait partie de notre programme. Cela va permettre de mettre en adéquation notre règlement par rapport à l'évolution de la réglementation, notamment la loi ALUR. D'autre part, on va essayer de rectifier le règlement, c'est une attente aussi bien des professionnels que des particuliers. Il y a une commission qui travaille dessus, il y aura un groupe de travail. Mr BRISPOT a assisté à la Commission d'Urbanisme, on lui a expliqué les tenants et les aboutissants. C'est pour ces raisons que nous lançons la commission en 2021.

John BRISPOT

J'ai assisté à une Commission urbanisme, j'ai compris que vous en aviez parlé pendant la campagne, mais je ne suis au courant de rien

Amandine CHIAPELLO

Vous avez assisté à une Commission d'Urbanisme dans laquelle il a été évoqué la modification du PLU et à cette occasion on vous a expliqué via une note qui a été lue par le responsable de service avec les différents points qui pourront être abordés à cette occasion. Il a même été envisagé la création d'un groupe de travail, on fera appel à un prestataire extérieur pour nous accompagner. Nous ne sommes qu'au début de la modification du PLU. Il y aura également une analyse du règlement et du PLU actuel. Nous ne sommes à aucun moment sur une révision des zonages.

Nicolas FERRETTO-REGGI

J'aurai aimé avoir des documents car aujourd'hui voté 25.000€, c'est comme vous signer un chèque en blanc...Ça manque de transparence à ce niveau-là.

Alain RAVANELLO

Pour l'instant il n'y a aucune action sur le PLU qui a été menée, aucune action concrète, aucune décision de prise, rien n'a été initié. On parle aujourd'hui que d'une ouverture de crédit. Quand les choses commenceront à démarrer, vous serez avertis en même temps que nous. On fera appel à un cabinet extérieur, c'est pour cela que nous ouvrons ce budget aujourd'hui.

Amandine CHIAPELLO

De plus, à cette occasion, la Commission d'Urbanisme a décidé de lancer une consultation, et vous avez pris part à cette décision.

John BRISPOT

Je vous ai entendu avoir des échanges sur le fait d'en avoir discuté en amont, mais je n'ai pas été associé à cette discussion.

Amandine CHIAPELLO

Monsieur FERRETTO indiquait qu'il n'avait pas pris part et qu'il n'était pas informé, hors il y a un membre de l'opposition présent à chaque commission, Mr BRISPOT était présent, à voir entre vous par rapport à la communication.

Alain RAVANELLO

Aujourd'hui on parle d'une ouverture de budget. Un groupe de travail va être constitué et

bien sur l'opposition sera consultée. On ne parle pas d'urbanisme, mais d'une ouverture de budget.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-03: INSTAURATION D'UNE SERVITUDE RELATIVE AUX PASSAGES DES RESEAUX SUR LA PARCELLE COMMUNALE B N° 2210 ET 2211 AU PROFIT DES PARCELLES B N° 885, 886 ET 887.

Rapporteur : Mme Amandine CHIAPELLO, Adjointe au Maire

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

D'APPROUVER l'instauration d'une servitude conventionnelle relative aux passages des réseaux sur la parcelle communale B n° 2210 et 2211 au profit des parcelles B n° 885, 886 et 887.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir et à signer tous les documents et actes relatif à cette délibération.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-04: ACQUISITION FONCIERE RELATIF A L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU CADE

Rapporteur : Mme Amandine CHIAPELLO, Adjointe au Maire

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

D'APPROUVER l'acquisition foncière auprès de Monsieur ODDO Sauveur d'une bande de terrain d'environ 65m² sur la parcelle D n° 3148

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir et à signer tous les documents et actes relatif à cette délibération.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-05 : MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR L'ER N°31 - DROIT DE DÉLAISSEMENT

Rapporteur : Mme Amandine CHIAPELLO, Adjointe au Maire

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

D'APPROUVER cette acquisition au prix de 15 000 € et aux conditions définies par le Conseil Municipal,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

DE SAISIR le juge de l'expropriation pour fixation du prix à défaut d'accord amiable.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-06: CONVENTION DE DELEGATION ENTRE LA COMMUNE DE CARCES ET L'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE POUR LE SUIVI DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES URBAINES » POUR 2021

Rapporteur : Mme Amandine CHIAPELLO, Adjointe au Maire

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

D'APPROUVER le renouvellement, pour un an, de la convention de gestion par laquelle l'Agglomération confie le suivi de la compétence « eaux pluviales urbaines » à la Commune de Carcès, à partir du 1er janvier 2021,

D'APPROUVER le fait que la Commune de Carcès procèdera, en lieu et place de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, au règlement des dépenses nécessaires à la gestion du service « eaux pluviales urbaines » pendant la durée d'application de la Convention,

D'APPROUVER le fait que le calcul des attributions de compensation sera opéré de manière différée à la fin des conventions,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-07: CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIERE D'ALIMENTATION EN EAU ENTRE L'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE ET LA COMMUNE DE CARCES, EN

PREVISION DE LA POSE DE CLOTURES SUR LE SITE DES FORAGES DE TASSEAU VISANT A PROTEGER LE SITE DE TOUTE INTRUSION

Rapporteur : M. le Maire

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE**:

D'APPROUVER le projet de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage au profit de la Commune de Carcès, relatif à la réalisation de travaux sur le collecteur d'eaux usées du Quartier des Moulins,
D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-08: CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT ENTRE L'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE ET LA COMMUNE DE CARCES, EN PREVISION DE LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LE COLLECTEUR D'EAUX USEES DU QUARTIER DES MOULINS

Rapporteur : M. le Maire

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE**:

D'APPROUVER le projet de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage au profit de la Commune de Carcès, relatif à la réalisation de travaux sur le collecteur d'eaux usées du Quartier des Moulins,
D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-09: RETROCESSION D'UN CAVEAU FUNERAIRE A LA COMMUNE PAR MADAME ET MONSIEUR MORENO MANUEL

Rapporteur : M. le Maire

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE**:

D'ACCEPTER la rétrocession à la commune d'un caveau 6 places consentie par Madame et Monsieur MORENO Manuel à la date du 1^{er} février 2021.

D'AUTORISER le remboursement du caveau au profit de Madame et Monsieur MORENO Manuel au prorata temporis des mois restant à courir pour un montant de TROIS MILLE SEPT CENT QUARANTE SIX EUROS ET SOIXANTE SEPT CENTIMES (3 746.67 €)

D'INSCRIRE les crédits correspondants à l'article 2181 du budget communal.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-10: RETROCESSION D'UNE CONCESSION ET D'UN CAVEAU FUNERAIRE A LA COMMUNE PAR MADAME COLOMBET SIMONE

Rapporteur : M. le Maire

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE**:

D'ACCEPTER la rétrocession à la commune de ladite concession et du caveau consentie par Madame COLOMBET Simone à la date du 1^{er} février 2021.

DE PROCEDER au remboursement à son profit de la concession au prorata temporis du prix dans la limite des deux tiers du prix qui a été acquitté au profit de la commune soit la somme de CINQ CENT CINQUANTE CINQ EUROS ET CINQUANTE SIX CENTIMES (555.56 €)

D'AUTORISER le remboursement du caveau au prorata temporis des mois restant à courir jusqu'à l'échéance du contrat de concession pour un montant de TROIS MILLE TROIS CENT TRENTE TROIS EUROS ET TRENTE TROIS CENTIMES (3333.33 €)

D'INSCRIRE les crédits correspondants aux articles 673 et 2181 du budget communal.

Philippe BOURGAIS

fait part de la demande d'une administrée. La tombe de son mari se trouve auprès de deux tombes qui se trouvent « à la verticale ». A savoir que plusieurs caveaux sont détériorés et menacent les tombes autour, sera-t-il fait quelque chose ? des devis avaient été réalisés sous la municipalité précédente, qu'en est-il ?

Alain RAVANELLO

Nous savons que le cimetière nécessite plusieurs travaux. Nous avons subi des désordres d'ordre climatiques et racinaires. Nous avons déjà fait réparer une portion de mur de l'ancien cimetière qui menaçait de s'effondrer chez le voisin, des devis ont été réalisés récemment, d'autres travaux sont en cours.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-11: DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE ENTRE LE 10 DECEMBRE 2020 ET LE 12 JANVIER 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-36 en date du 22 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie des attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'assemblée après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire, **entre le 10 décembre 2020 et le 12 janvier 2021**, en vertu de la délégation de compétences susvisée.

DECISION MUNICIPALE n° 2020-57 du 10 décembre 2020 : CONTRAT DE SERVICE COLLECTE PRIMO POUR LA PRISE EN CHARGE DU COURRIER PAR LA POSTE

Signature d'un contrat avec La Poste – Branche Services-Courrier-Colis, 9 Rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris, pour la prise en charge du courrier à expédier. Le contrat est conclu à compter du 4 janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. Ce contrat est renouvelable au 1er janvier de chaque année par tacite reconduction pour une nouvelle année civile. Le montant annuel de la prestation s'élève à 844.80 € TTC. La dépense sera inscrite au chapitre 011 – article 6288 du budget principal.

DECISION MUNICIPALE n° 2020-58 du 11 décembre 2020 : AVENANT N°1 CONVENTION ITINÉRANCE « LE FILS », CHÂTEAUVALLON – MAIRIE DE CARCÈS

Signature d'un avenant n°1 de partenariat de représentation de spectacle avec Châteauvallon scène nationale – 795 Chemin de Châteauvallon - CS 10118 – 83192 Ollioules cedex précisant le report de la représentation du spectacle LE FILS et des ateliers –rencontres à CARCÈS au cours du 1er semestre 2021, aux conditions définies dans la convention initiale signée par les deux parties le 05 novembre 2020.

DECISION MUNICIPALE n° 2020-59 du 17 décembre 2020 : MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU SOUS SOL ET DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE SITUE 11 AVENUE FERRANDIN

D'attribuer et de signer un marché de travaux relatif à l'aménagement du sous-sol et du rez-de-chaussée immeuble 11 avenue Ferrandin à Carcès comme il suit :

Lot	Entreprise	Adresse	Montant HT	Montant TTC
1	Balbo construction rénovation	Route de Brignoles ZA les Praderies – 83570 Carcès	26 462.00€	31 754.40€
2	SARL Cherrier / Gravier	27 allée des roses – 83570 Carcès	7 860.00€	9 432.00€
3	SARL Itel Nironi	Ancienne route de Draguignan – quartier touttoires – 83670 Barjols	5 409.00€	6 490.80€
4	SARL Zammataro	Quartier les Praderies – 83570 Carcès	3 698.00€	4 437.60€
5	Chouett'bureau	1388 chemin de la plaquette – 83130 La Garde	3 231.90€	3 878.28€

Le montant total des travaux est estimé à 46 660.90€ HT soit 55 993.08€ TTC. La durée des travaux est estimée à 4 mois à compter de la notification des ordres de services. La dépense sera constatée à l'opération budgétaire 2020-01 article 2135 du budget principal de la commune.

DECISION MUNICIPALE n° 2020-60 du 21 décembre 2020 : RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE A LA COMMUNE

Rétrocession de la concession funéraire n°5 située Allée 9 de l'extension du cimetière communal accordée à Monsieur et Madame MORENO Manuel. Compte tenu du temps restant à courir, il sera versé à Monsieur et Madame MORENO une indemnité de SIX CENT SOIXANTE QUATORZE EUROS et SOIXANTE SEPT CTS (674.67 €). Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits à l'article 673 du budget communal.

DECISION MUNICIPALE n° 2020-61 du 30 décembre 2020 : CONVENTION/PLAN DE SERVICES POUR L'ACQUISITION ET LA MAINTENANCE DE LOGICIELS METIERS – SICTIAM

Signature d'un plan de service pour l'acquisition, la maintenance informatique et corrective de logiciels métiers avec le SICTIAM – Business Pôle 2 – 1047 route des collines – CS 70257 – 06905 SOPHIA ANTIPOLIS tel que défini dans la convention ci-annexée. Pour cette prestation le SICTIAM percevra un montant de 3 711.08 € TTC pour l'acquisition des licences, 11 789 €TTC pour la reprise des données, 6 210 €TTC pour la formation aux logiciels métiers 4 598 € TTC pour la maintenance annuelle. La dépense sera constatée à l'article 2051 pour un montant de 21 710 € TTC et à l'article 6156 pour un montant de 4598 €.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-01 du 11 janvier 2021 : LOCATION ET ENTRETIEN MACHINE A AFFRANCHIR

Signature d'un contrat de location-entretien d'une machine à affranchir DM300c avec la société PITNEY BOWES domiciliée Immeuble le Triangle 9 Rue Paul Lafargue 93456 LA PLAINE SAINT DENIS, pour une durée ferme et irrévocable de 5 ans. Le montant du loyer annuel s'élève à 300.00€ H.T soit 360.00€ TTC. Cette redevance sera révisée à chaque date anniversaire selon la formule précisée au contrat. Le loyer est établi pour un montant estimé de 30 000 plis par an. La dépense sera inscrite au chapitre 011 – article 6135 du budget principal.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-02 du 12 janvier 2021 : AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AIST83 POUR L'ANNEE 2021

Signature d'un avenant à la convention de prestation de service avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail domiciliée « Espace Athéna », BP 125 – 83192 OLLIOULES. Cet avenant modifie l'article 8 de la convention et fixe les tarifs au 1er janvier 2021. Pour l'année 2021, les tarifs facturés sont : une cotisation forfaitaire de 117.60 € TTC par agent et par an. Des prestations complémentaires pourront être facturées : 99,60 € TTC pour un examen de première embauche et 49.20 € TTC pour une pénalité suite à une absence non excusée d'un agent deux jours ouvrés avant la date de rendez-vous. La dépense sera constatée au chapitre 012 – article 6475 du budget principal 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

La séance est levée à **19h30**

Pour copie conforme
Le Maire

Alain RAVANELLO